

Communication sur la modification des modalités d'inscription aux animations jeunesse :

Constatant avec une grande satisfaction le succès croissant des activités proposées à la jeunesse et pour lesquelles un budget de plus en plus conséquent est consacré, les maires de la Communauté de Communes, réunis le mardi 13 mai dernier, ont décidé de modifier les modalités des inscriptions pour faciliter le parcours des familles et garantir l'accessibilité à tous au panel d'activités proposées.

Ainsi, hormis pour les inscriptions au Centre de Loisirs de Moisdon la Rivière et de la Borderie pour lesquelles les places ne sont pas limitées, toutes les autres activités (séjours, activités ado et activités pré-ado) feront l'objet d'une période de pré-inscriptions qui courra du samedi 17 mai au jeudi 22 mai au soir.

L'ordre d'arrivée des inscriptions ne sera donc plus un critère de sélection. Lorsque le nombre de pré-inscrits dépassera le nombre de places disponibles, il sera alors procédé à un tirage au sort, sous contrôle d'huissier, pour définir les partants.

Celui-ci sera mis en place en garantissant néanmoins que chaque enfant tiré au sort puisse être accompagné de l'un de ses amis.

Ce nouveau protocole mis en place respectera également les principes déjà érigés, à savoir :

- Chaque enfant est prioritaire pour un départ sur un seul séjour,
- Les enfants partis l'an dernier sur un séjour européen ne seront pas prioritaires pour repartir cette année,
- Les inscriptions pour les activités ado seront limitées, dans un premier temps, à deux semaines par enfant.

Ces nouvelles modalités mises en place par les élus éviteront donc que des personnes ne se présentent à des heures indues pour s'assurer d'une place aux activités ou aux séjours.